

2023

Guide du parent



Le camp de jour Anima-Jeunes mettra en place toutes les mesures de prévention nécessaires afin de se conformer aux directives de la Santé publique et de l'Association des camps du Québec.

Toutes les informations et la programmation relatives au camp de jour peuvent être assujetties à des changements en fonction de l'évolution des consignes de la Santé publique.

HORAIRE

26 juin au 18 août

9 h à 15 h 30

Service de garde

6 h 45 à 9 h

15 h 30 à 18 h

ABSENCE

Vous n'avez pas à motiver l'absence de votre enfant puisque les présences sont prises à chaque jour. Sauf si votre enfant doit s'absenter plus d'une journée.

FRAIS DE RETARD

Les frais de retard sont applicables à partir du 2^e avertissement.

Ils sont de 5 \$ par tranche de 5 minutes de retard. Ils seront payables en argent comptant le lendemain.

LOCAUX ET PLATEAUX SPORTIFS

Le centre communautaire Wilson, 2, rue George-Jules-Beaudet

Le lieu de rassemblement pour tous les enfants du camp jour (matin et soir).

Pavillon Wilson, 4b, rue Principale

Le sous-sol du pavillon Wilson est utilisé lorsqu'il y a des camps spécialisés.

Sous-sol de la bibliothèque, 3, rue du Parc

Le sous-sol de la bibliothèque est utilisé pour différentes activités calmes.

Pavillon St-Ignace, 1, rue du Parc

Le gymnase de ce pavillon est principalement utilisé par les camps spécialisés ou lors des journées de pluie.

La piscine, 51, chemin du Fleuve

Les enfants de la maternelle à la 2^e année iront à la piscine en autobus les mardis en après-midi et ceux de la 3^e à la Clique iront à la piscine les jeudis en après-midi. Prendre note que les petits rêveurs iront avec les maternelles.

Jeux d'eau au parc H-P-Desforges et au parc Paul-Stevens

Les enfants pourront utiliser les nouveaux modules du parc Henri-Paul-Desforges et les jeux d'eau.

Terrain de baseball, 5 rue Blanchard

Tous les groupes pourront aller s'amuser sur le terrain de baseball.

SERVICE DE GARDE

L'arrivée au service de garde se fera entre 6 h 45 et 8 h 45.

Un employé responsable sera présent dans le stationnement du centre communautaire à une table afin de procéder à l'accueil de tous les enfants. Veuillez prévoir quelques minutes supplémentaires à votre horaire puisque l'employé vous posera quelques questions concernant l'état de santé général de votre enfant. Si vous avez de l'information à communiquer concernant votre enfant, la personne responsable pourra la transmettre aux animateurs concernés.

Aucun enfant ne sera toléré sur le site du camp de jour avant 6 h 45.



Le service de garde du midi – (11 h 45 à 12 h 45)

Les enfants pourront manger avec leur groupe et s'amuser par la suite.

En soirée, le départ du service de garde sera entre 15 h 30 et 18 h. La table d'accueil sera située en dessous d'un abri, tout près du stationnement du centre communautaire.

ARRIVÉE / DÉPART – HEURES RÉGULIÈRES DU CAMP DE JOUR

L'arrivée au camp se fera entre 8 h 45 et 9 h. Le point de rassemblement est le stationnement du centre communautaire. Un employé responsable sera présent afin de procéder à l'accueil de tous les enfants. Veuillez prévoir quelques minutes supplémentaires à votre horaire puisque l'employé de l'accueil vous posera quelques questions concernant l'état de santé général de votre enfant.

Le départ du camp se fera entre 15 h 30 et 18 h, au même endroit que l'arrivée. Le mot de passe préalablement établi vous sera demandé afin de pouvoir partir avec l'enfant. Ayez en main une carte d'identité. Entre 15 h et 15 h 30, les enfants sont en transitions vers le point de rassemblement de la fin de la journée. Pour une question de sécurité et pour faciliter les départs, aucun enfant ne pourra quitter le camp de jour entre 15 h et 15 h 30, sauf pour un rendez-vous. Nous vous demandons donc de ne pas arriver avant 15 h 30.

LES DÉPARTS DU CAMP DE JOUR

- Les départs à la marche et en vélo se font à 15 h 30. Aucun enfant seul ne pourra quitter les lieux du camp de jour avant cette heure. <u>Une approbation écrite de la part du parent</u> ou du tuteur devra être faite lors de l'inscription.
- En tout temps, ayez en tête votre mot de passe que vous avez inscrit lors de l'inscription et votre pièce d'identité.
- Ne divulguez pas votre mot de passe aux personnes qui n'ont pas l'autorisation de venir chercher votre enfant.
- Si vous ne pouvez pas vous présenter au service de garde, assurez-vous que le nom de la personne qui viendra chercher votre enfant a bel et bien été ajouté au dossier et que celle-ci connaît le mot de passe.
- En cas de retard, veuillez appeler au numéro suivant : 450 802-0401.

L'accès aux installations intérieures et extérieures sera interdit aux parents. Vous devez inscrire le nom de toutes les personnes autorisées à venir chercher votre enfant (par le logiciel d'inscription) ou le mentionner à la personne attitrée à l'accueil afin de l'ajouter sur la feuille de présence.

Si une personne ne se trouve pas sur la liste des personnes autorisées, les employés demanderont une pièce d'identité et téléphonera les parents de l'enfant afin de s'assurer qu'ils peuvent laisser partir l'enfant avec cette personne.

Soyez avisé que si l'équipe est dans l'impossibilité de vous joindre, elle refusera de laisser partir votre enfant avec cette personne, même si l'enfant semble bien la connaître. La sécurité de tous les enfants est une priorité pour le camp de jour Anima-Jeunes.

GROUPES ET RATIOS DE SÉCURITÉ

Le camp Anima-Jeunes a pour objectif d'offrir un environnement sécuritaire, enrichissant et amusant pour les enfants de 5 à 12 ans. Aussi, le nombre d'enfants par groupe est établi en fonction de l'âge, dans le respect des ratios proposés par l'Association des camps du Québec. À l'exception, les camps spécialisés dans lesquels certains groupes d'âges peuvent être mixés.

ABSENCE PROLONGÉE SEULEMENT : Si votre enfant doit s'absenter pour plus d'une journée, nous vous demandons de nous en informer en appelant au 450 802-0401.

MÉDICAMENTS

Si votre enfant doit prendre des médicaments, qu'ils soient prescrits ou en ventre libre (ex. Advil), nous vous demandons de **compléter la feuille « Administration des médicaments »** afin de nous indiquer la posologie à respecter, sans quoi nous ne pourrons pas administrer le médicament. Vous pouvez demander la feuille à l'une des deux chefs de camp.

Veuillez noter qu'AUCUN médicament ne sera accepté dans les boîtes à lunch ou dans les sacs à dos des enfants. Les médicaments seront rangés <u>sous clé</u> afin d'assurer la sécurité de tous les enfants.

Mise à jour des informations médicales

S'il y a des changements au niveau de l'état de santé de votre enfant, la direction du camp vous demande d'informer l'une des chefs de camp dès que possible. L'information sera jointe à la fiche de santé de votre enfant dans le but d'assurer sa sécurité.

ALLERGIES

En cas d'allergie grave, le parent doit fournir un Épipen à l'enfant. L'enfant gardera son Épipen sur lui toute la journée.

Le camp de jour Anima-Jeunes identifiera le sac de chaque enfant qui a un auto-injecteur *ÉpiPen*. De cette façon, s'il y a un oubli et une urgence, il est plus facile de retrouver le sac à dos.

Le camp de jour Anima-Jeunes possède un auto-injecteur *ÉpiPen* dans sa trousse de premiers soins pour les interventions d'urgence. La piscine intermunicipale en possède deux.

INFORMATIONS MÉDICALES

Vous avez jusqu'au 20 juin pour modifier la fiche santé de votre enfant:

- En accédant à votre dossier en ligne au https://mon.accescite.net/71040/fr-ca
- Après le début des camps, veuillez aviser les chefs de camp lorsque vous effectuez un changement.

Dans le cas où un enfant doit prendre un médicament durant les heures du camp, le parent doit obligatoirement remplir et signer le « Formulaire d'autorisation pour la distribution d'un médicament » disponible au camp de jour. De plus, le parent doit remettre aux chefs de camp le médicament avec la prescription au nom de l'enfant et la posologie de celui-ci.

ALERTE AUX POUX

Nous ne sommes pas à l'abri de la pédiculose. Afin d'éviter la propagation, les parents doivent vérifier les cheveux de leur enfant régulièrement. Si vous remarquez la présence de parasites, il est de votre devoir de nous en informer le plus tôt possible. De plus, vous devez garder votre enfant à la maison jusqu'à ce que la situation soit réglée.

La direction du camp Anima-Jeunes se réserve le droit de vérifier les cheveux des enfants en cas de soupçons afin d'éviter la propagation au camp. Les cheveux longs doivent être préférablement attachés en tout temps pour tous les enfants. Ceci aide à diminuer la propagation de poux.

CRÈME SOLAIRE

Nous comptons sur vous pour appliquer de la crème solaire à votre enfant avant son arrivée au camp de jour. Les moniteurs prévoient des périodes afin que les enfants puissent se crémer quelques fois au cours de la journée, notamment au milieu de l'avant-midi et de l'après-midi.

Par contre, il n'est pas du devoir du moniteur de crémer votre enfant. Il est donc important de sensibiliser votre jeune à l'importance de se mettre de la crème solaire et de comment bien l'appliquer. Nous porterons une attention particulière pour les plus jeunes. De plus, nous priorisons les crèmes solaires en aérosol pour pouvoir aider les enfants à l'appliquer sans contact.

SAC À DOS

Pour que votre enfant puisse profiter pleinement des activités au camp, vous devrez lui fournir les items suivants, bien identifiés à son nom :

Sandales sportives ou une paire de chaussures de sport seront uniquement acceptées.

Vêtements de rechange.

Bouteille d'eau réutilisable.

Sac à dos.

Étui à crayons incluant crayons, paire de ciseaux et tube de colle.

Chapeau ou casquette.

De la crème solaire. Idéalement en arérosol pour faciliter l'application.

Maillot de bain et serviette de bain.

Veste de flottaison individuelle ou aide flottante (au besoin).

Aucun prêt ou échange de matériel n'aura lieu.

BOÎTE REPAS

Pour une question d'hygiène, nous n'aurons **plus accès aux micro-ondes**, nous vous demandons alors de fournir un repas froid à votre enfant. La boîte à lunch sera évidemment rapportée à la maison chaque jour. Celle-ci devra contenir :

- Un repas nutritif froid ou un repas chaud dans un thermos.
- Un breuvage santé et une bouteille d'eau identifiée.
- Deux collations (ex. : fruits, fromages, barre tendre, etc.).
 - Un « ice pack » pour la conservation des aliments.



PROSCRITS:

- Boisson gazeuse
- Boisson énergisante
- Les aliments et collations avec des noix et arachides

CES OBJETS ... RESTENT À LA MAISON 😥

Cet été, les enfants devront apporter le minimum nécessaire au camp de jour afin d'éviter les objets perdus. Il est spécifiquement proscrit d'avoir les items suivants :

- Argent de poche, objets précieux, jeux électroniques, cellulaires, etc.
- Médicaments non prescrits.
- Contenant en verre ou tout objet contondant ou dangereux.
- Cartes de collection ou à échanger.

Une table d'objets perdus sera installée tout près de l'accueil du centre communautaire. Assurez-vous d'identifier en tout temps les effets de vos enfants.

Veuillez noter que tout objet se retrouvant dans cette liste sera confisqué pour la journée.

Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

CODE VESTIMENTAIRE

Votre enfant doit porter des vêtements confortables pour les jeux et ils doivent être adaptés en fonction de la température.

- Les espadrilles ou sandales sportives sont requises pour participer de manière sécuritaire aux différentes activités du camp de jour.
- Les cheveux longs doivent être préférablement attachés en tout temps pour tous les enfants. Ceci aide à diminuer la propagation poux.

Nous vous rappelons que les activités du camp de jour ont lieu à l'extérieur et il est possible que votre enfant se salisse.

ACTIVITÉ AQUATIQUE

Afin d'assurer la sécurité des enfants lors de la baignade, les sauveteurs procéderont à l'évaluation des capacités de chaque enfant lors de la première semaine.

Chacun d'eux se verra attitrer un code de couleur qui correspond à une zone de la piscine. Aussi, un horaire de baignade sera établi pour tous les groupes afin de respecter les recommandations de ratio recommandé par la Société de sauvetage.

Quelques vestes de flottaison sont accessibles, directement à la piscine.

CELLULAIRE (EMPLOYÉ)

L'utilisation du cellulaire est permise pour les employés dans les situations suivantes:

- En cas d'urgence.
- Pour contacter un membre de l'équipe responsable.
- Pour utiliser les applications: urgences en camp et pep ton jeu, etc.
- Prendre des photos ou faire des vidéos.
- Mettre de la musique et/ou faire des recherches avec les enfants.

CODE DE VIE DE L'ENFANT

Nous vous conseillons de prendre quelques minutes et de lire avec votre enfant les consignes suivantes:

Quand je suis au camp de jour, je:

- Respecte les autres enfants et les animateurs dans mes paroles et mes gestes.
 - Utilise le matériel et les lieux avec soin.
- Je range mon vélo et ne l'utilise qu'à la fin de la journée. De plus, il en va de MA responsabilité de le barrer sur le support à vélo, dès mon arrivée au camp de jour, et ce, jusqu'à 15 h 30.
- Je laisse à la maison mes objets personnels non spécifiés dans la liste des effets à apporter au camp (jouets, jeux électroniques, bijoux, ours en peluche, etc.).
- Circule calmement dans les locaux du camp de jour.
- Respecte les règlements donnés par les animateurs et participe aux activités.
- Dois rester à l'intérieur des limites instaurées par les moniteurs.
- Dois demander la permission ou avertir mon animateur avant de me déplacer (ex. : aller aux toilettes).
- Respecte les mesures sanitaires.
- Vais voir un animateur lorsque ça ne va pas avec un ami.
- Je garde le sourire et je m'amuse 😊.



Aucune tolérance pour les comportements suivants :

- Paroles et gestes irrespectueux.
- Violence verbale et physique, cracher, pincer, mordre.
- Bataille, intimidation.
- Bousculades ou tirailleries.
- Flânerie.
- Lancement d' objets (cailloux, branches, etc.).
- Vandalisme.
- Tousser sans utiliser l'hygiène respiratoire.
- Cracher sur autrui ou sur le matériel de manière intentionnelle.
- Le non-respect des règles.
- Tout autre comportement jugé inadéquat.



GRADATION DES INTERVENTIONS

Dans le cas d'une infraction grave ou d'une problématique majeure, l'équipe de direction du camp de jour peut donner une sanction qui ne suit pas la gradation des procédures disciplinaires.

Le non-respect de cette entente pourrait mener à un renvoi définitif, et ce, sans remboursement.

Comportement	Exemples	Sanctions
Nuit à l'animation	Déranger le groupe, utiliser un ton et un langage inappropriés, non-respect d'un règlement, etc.	Pour chaque manquement, l'enfant recevra un avertissement que le parent devra signer. Après trois avertissements, l'enfant pourra être suspendu de ½ journée à deux jours.
Un acte de violence envers un enfant ou un animateur.	Cracher, insulter, pincer, pousser, chamailler, frapper, briser du matériel, crier, manquement aux règles de sécurité, etc.	Dès le premier avertissement, l'enfant pourrait être suspendu de ½ journée à deux jours.

Porte atteinte à l'intégrité, la sécurité Fuguer, vandaliser, intimider, mettre en péril sa propre sécurité ou celle d'autrui, crise majeure ou

comportement à connotation

Suspension d'une ½ journée à trois jours dès la première infraction. Le nombre de jours est à la discrétion de la direction du camp.

sexuelle ou vulgaire, etc.

SANCTIONS POUR TOUS LES NIVEAUX:

- > Au retour de l'enfant, une entente de comportement sera conclue.
- Le non-respect de cette entente pourrait mener à un renvoi définitif, et ce, sans remboursement.

POLITIQUE DE MODIFICATION DE SEMAINES

Les demandes de modification de semaine AVEC MOTIFS VALABLES (décès, déménagement, perte d'emploi, maladie) doivent être transmises par écrit à <u>loisirs@coteau-du-lac.com</u>.

Le tarif accordé sera celui en vigueur au moment de la modification. Par exemple, si la modification est demandée après la date de préinscription, le tarif demandé sera celui du coût de base + 15 \$ par semaine et par enfant.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

- Les frais sont remboursés à 100 % si l'activité est annulée par le camp de jour.
- En cas d'annulation avant le 22 juin, le camp de jour rembourse 100 % moins 15 \$ de frais d'administration par enfant.
- À partir du 23 juin, seul un remboursement pour des raisons médicales ou autres raisons jugées admissibles sera accepté, et ce, si la demande est accompagnée d'une pièce justificative. Le calcul du remboursement sera basé sur le pourcentage du service non obtenu.

Situation #1 – Remboursement pour une semaine complète, avec une raison médicale ou autres raisons jugées admissibles :

- La semaine est remboursée en totalité, moins 15 \$ de frais d'administration par enfant.

Situation #2 – Remboursement pour moins d'une semaine complète manquée.

À titre d'exemple : votre enfant est venu deux jours au camp de jour, mais pour une raison médicale, il doit s'absenter durant les trois autres journées de la semaine.

- Le parent ou le tuteur doit payer pour la valeur du service reçu, par enfant (donc dans l'exemple ci-dessus l'équivalent de 2/5 pour la présence aux 2 jours au camp), plus une pénalité correspondant au plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10 % du coût des services que l'enfant n'a pas reçus.

Les demandes doivent être transmises par écrit à l'adresse : <u>loisirs@coteau-du-lac.com</u> Les remboursements seront émis par chèque et envoyés par la poste.

LISTE D'ATTENTE POUR LES PROGRAMMES COMPLETS

Lorsqu'un programme est complet, vous serez en mesure d'inscrire votre enfant sur une liste d'attente.

Si une place se libère, nous vous contacterons pour vous aviser. Aucuns frais supplémentaires ne vous seront facturés sauf la différence du coût (±), si votre enfant est déjà inscrit à un autre programme pour la même semaine. Le tarif accordé sera celui en vigueur au moment de la modification.

PAIEMENT ET AUTRES CONDITIONS

L'inscription de votre enfant sera annulée si le paiement complet n'est pas reçu au plus tard le 20 juin 2023.

- En cas de transport d'urgence vers un établissement de soins de santé, les frais sont assumés par les parents de l'enfant.
- Un manquement majeur à l'une des règles peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi immédiat de l'enfant, et ce, sans aucun remboursement.
- Le camp de jour Anima-Jeunes n'est pas responsable des objets volés ou perdus. Ex : les vélos
- Un camp peut être annulé par la direction du camp de jour si le nombre de participants est insuffisant ou en cas de force majeure.
- Les horaires des activités et les prix peuvent être modifiés, et ce, sans préavis.
- Tous les prix sont non taxables.

ANIMA-DIFFUSION

- Le vendredi avant votre semaine d'activités, vous recevrez par courriel « L'Anima-diffusion ». Cette infolettre présente les activités de la semaine à venir et toutes autres informations importantes sur le camp de jour.
- Si vous souhaitez que les deux parents reçoivent l'Anima-diffusion, veuillez mentionner l'adresse courriel à ajouter à l'envoi.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Il est de la responsabilité des parents de venir chercher leur enfant s'il:

- A un problème de santé physique ou un virus.
- A un problème de comportement.
- A un problème de poux.

Veuillez prévoir un plan B si vous êtes dans l'impossibilité de venir le récupérer.

PAGE FACEBOOK DU CAMP DE JOUR

Une page Facebook est disponible afin de vous transmettre des informations supplémentaires. Nous vous suggérons d'aller suivre la page.

https://www.facebook.com/cdjanimajeunes

POUR NOUS JOINDRE

À partir du 26 juin, téléphonez au 450 802-0401 pour communiquer rapidement avec l'équipe sur le terrain.

Département	Personnes- ressources	Numéros de téléphone
Régisseure Transmission d'informations diverses Chefs de camp	Nadine Bissonnette (en remplacement de Julie Ménard)	450 763-5822 Poste : 233 (8 h 30 à 16 h 30)
Interrogations et suivi de dossiers sur le terrain	Avalanche et Fiesta	450 802-0401 (6 h 45 à 18 h)
Réception – loisirs Modifications d'inscriptions et paiements	Linda Lauzon	450 763-5822 Poste : 222 (8 h 30 à 16 h 30)
Piscine intermunicipale	Équipe des sauveteurs	450 267-1576 (13 h à 19 h 30)